

CONSEIL MUNICIPAL

samedi 23 juin 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

Mme BELGUERRAS Martine, Mme BONTE Claude, M. CHAMPEAUX Alain, M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. de LA BEDOYERE Emmanuel Mme de LA BEDOYERE Sonia, M. de LA FOURNIERE Nicolas, Mme FRANCHET Virginie, M. LAGACHE Bruno.

Etaient absents :

M. DELYS Noël, excusé

Mme MARSH Annabel

qui donne pouvoir à Mme BONTE Claude.

Etait présent dans le public :

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Daniel GUILLAUME.

9h Réhabilitation du Haut Montel

Présentation du projet par la Société PICHETA, représentée par Monsieur ZAMUNER, responsable du service de développement, était présente, Madame Marielle de Buyer propriétaire.

10h Conseil municipal

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BELGUERRAS Martine a été désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2018

Lecture est faite du dernier compte rendu du Conseil municipal, qui est adopté.

Délibérations :

1) budget 2018

certificat de non-valeur pour un montant de 112.91 €
voté à l'unanimité

2) recensement population 2019

nomination d'un coordonateur communal et d'un Agent recenseur : coordonateur Monique Robquin, Secrétaire de Mairie et Agent recenseur Elizabeth Dreisewerd

3) Programme LEADER du PNR

Exposition permanente dans la salle de bibliothèque.

présentation de deux projets

- Aquilon pour 24 185.00 € HT

- Folio Scope entre 38 000.00 et 45 000.00 € HT

financement :

50 % LEADER (fonds européens)

20 % Conseil Départemental

30 % commune

Exposition modulable afin d'avoir la possibilité d'utiliser la salle pour d'autres usages.

Une présentation plus complète du dossier est souhaitée par les membres du Conseil Municipal, les projets chiffrés (Aquilon & Folioscope) seront envoyés par mail aux conseillers.

Monsieur Klingelschmidt responsable du programme LEADER au PNR sera sollicité par Mr. Le Maire pour le présenter lors du prochain conseil le 22 septembre.

La question de la maîtrise du développement touristique sur le territoire communal est posée.

4) Ecole MONTESSORI

compte tenu du manque d'élèves inscrits en maternelle et 8 élèves en primaire, l'installation des modulaires avait été repoussée d'un an, au profit de l'ancienne salle de classe de Raray, après une mise aux normes.(convention à revoir).

Il est à noter que la mairie a reçu 20 000.00 € de subvention du Conseil Départemental (utilisable sous 2 ans), que la mairie a reçu le prêt qu'elle a contracté auprès du Crédit Agricole et que le permis de construire précaire a été validé il y a une semaine.

le 22 juin, Madame Aumasson a informé Monsieur le Maire que le projet était purement et simplement annulé. Le 10 juin, journée portes ouvertes, l'association ne comptait que 6 inscriptions et n'avait pas trouvé de Directeur pour l'école.

Raray semble excentré pour un intérêt plutôt tourné vers Senlis.

Emmanuel de La BEDOYERE contacte une école MONTESSORI à Longueil Ste Marie qui pourrait être intéressée par des locaux à Raray, et peut-être reprendre le projet ?

DIVERS

A la suite de l'AG de l'Atelier des Arts de Raray, il a été décidé que l'Atelier des Arts ne mentionnerait plus Raray. L'Association garde son siège social à Raray mais cherche actuellement un bâtiment permanent pour les spectacles et les répétitions, l'ancienne salle de classe n'est plus utilisée actuellement.

Site internet

Martine BELGUERRAS présente le nouveau site de la commune.

Il y a eu dans un premier temps une migration vers l'hébergeur OVH, puis une refonte totale de l'ancien site sous Wordpress avec une reprise des contenus, du menu et pages existants.

Le nouveau site se veut dynamique, avec des recherches rapides et de nombreux services en ligne.

On y trouve entre autres, les PV du Conseil Municipal ainsi que ceux du Conseil Communautaire.

A la demande de certains, la présentation du site internet pourra y être mise l'ordre du jour du prochain conseil municipal le 22 septembre.

Un flyer est adressé aux habitants de Raray et fera l'objet d'une large distribution.

CCSSO

- Tourisme

fusion Senlis / Chantilly.

candidature est lancée pour le recrutement d'un Directeur, professionnel du tourisme.

- Développement économique

Senlis travaille sur sa ville avec ses propres commissions, cependant les accords entre la ville et la CCSSO se mettent en place progressivement.

- Aires de Grands Passages

Le Préfet s'est prononcé sur la carte des gens du voyage, avec une aire de grand passage de 100 places à créer pour la CCSSO.

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

son rôle est de procéder à l'évaluation des charges et recettes transférées à la Communauté de Communes dans le cadre du développement économique.

Les communes perdent le contrôle de leurs zones d'activités, au bénéfice de la Communauté de Communes, mais restent propriétaires de leur terrain.

Raray n'est pas concerné par la CLECT n'ayant pas de zone d'activité économique.

Une réunion aura lieu en septembre 2018 et les communes devront valider les décisions avant la fin de l'année.

- Syndicat Intercommunal du Bassin d'Halatte (SIBH)

Analyse tous les réseaux d'eau potable et définit un calendrier d'intervention sur les endroits les plus urgents. le SIBH est sur plusieurs Communautés de Communes. Il est important d'être une communauté forte (ex : CCSSO Aire Cantilienne et CCPOH) afin de ne pas se laisser imposer des situations non désirées.

- Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE de la Nonette)
en bonne évolution

- Association Fêtes et Loisirs (AFL)

Comme nous le regrettons tous, Raray vient de perdre en très peu de temps 2 de ses habitants, Jocelyne et Claude BLANCHART. Ceux-ci étaient respectivement Secrétaire et Trésorier de l'AFL. Compte tenu de ces circonstances, l'AFL a reporté son AG à septembre ou octobre prochain.

Pour la fête du village du 30 juin prochain, l'AFL a inscrit 70 personnes et clôturera probablement à 75.

- Travaux dans les logements communaux

Les travaux extérieurs et intérieurs de la Mairie seront réalisés en juillet 2018.

Appartement BARY : deux devis pour la réfection de la cuisine et douche au 1er étage.

5 491.00 HT devis KUBICKI

3 137.00 HT devis RG

- Défense incendie

Début des travaux début juillet.

Un arrêté a été signé pour blocage de la route pendant deux semaines.

- Rue de la Solette

Un RV a été pris sur place avec l'UTD Sud Est (Conseil Départemental)

Le panneau "Raray" en provenance de Brasseuse sera déplacé et implanté entre les deux tourelles à la hauteur de l'accès du 9 trous « le Daguét » pour les golfeurs ou sera créé un passage piéton avec panneaux adéquats.

Voir si le panneau de limitation de vitesse à 70 km/h doit être enlevé ?

Voir à installer un panneau de limitation à 30 km/h ?

- lame de déneigement

La commune avait prévu une convention avec la commune de Brasseuse pour mutualiser le déneigement de nos villages.

Le Conseil Municipal de Brasseuse n'a pas souhaité donner une suite favorable.

Par conséquent, la commune prévoit l'acquisition d'une lame en acier de 3 m au prix remis de 4 780.00 HT qui sera adaptée aux engins agricoles de la SARL Terres de la Borde. Une convention va être mise en place.

Le Conseil Départemental confirme son accord pour une subvention plafonnée à 4 000.00 € pour la lame, plus 1 200.00 € pour les accessoires liés.

Une subvention sera également demandée à l'Etat.

- Local verre

cet espace, ancien mini court de tennis, est sale et non entretenu.

En plaçant les containers en fond de terrain, la surface pourrait être utilisée pour permettre aux véhicules de faire demi-tour, ce qui fait défaut actuellement.

Prévoir la suppression des grillages et demander à Jardin Décor l'entretien de cette zone au temps passé ainsi que le nettoyage une fois par an des panneaux indicateurs.

Prochain Conseil Municipal : 22 septembre 2018 à 9h

Pot de la rentrée : 22 septembre à 18h

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15